

Compte rendu de la séance du 12 juin 2020

La séance ouverte à 20h close à 22h45

Ordre du jour:

- Vote des taux communaux
- Vote du budget primitif 2020
- Questions diverses

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Madame Amandine DESCAMPS, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Christine TILLOY, Monsieur Jean-Marie MARSY, Monsieur HERVE ANDRIEUX, Monsieur Thierry WILLERVAL, Madame Arianne BODELOT, Madame Lionelle MARIAGE, Monsieur Arnaud HEMERY

Excusés : Monsieur Dominique CARON

Délibérations du conseil:

Le budget primitif de 2020 est voté et validé en l'état.

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 (DE 2020 023)

La séance ouverte, l'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- | | |
|--|---------------|
| • Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI | 17.08% |
| • Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 47.91% |
| • Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES | NEANT |

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit au registre sont les signatures.

Commission communale des impôts (DE 2020 024)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms selon les conditions définies dans l'article 1650 du code général des impôts.

Liste proposée :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - CAUDRON Janick | - DESCAMPS Amandine |
| - CAMUS Xavier | - BODELOT Arianne |
| - FLAMANT Richard | - ANDRIEUX Hervé |
| - TILLOY Christine | - WILLERVAL Thierry |
| - CARON Dominique | - CAMUS Jean-Marie |
| - MARSY Jean-Marie | - BEAURAIN Serge |
| - BRICOUT Isabelle | - BRASIER Patrick |
| - CAUDRON Charles | - CAMUS Michel |
| - DENNE Sylvie | - CARON Véronique |
| - MARSY Marie-Claire | - ANDRIEUX Daniel |
| - HEMERY Arnaud | - MARIAGE Lionelle |
| - VASSEUR Jean-Pierre | - TURBANT Eric |

Subvention Comité des Fêtes de Warluzel (DE 2020 025)

Monsieur Bricout informe le conseil municipal que le comité des fêtes de Warluzel a fait la demande de maintenir la subvention pour financer les festivités communales. Cette dernière étant budgétiser à 5000 euros sur le BP2019 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien de la subvention à hauteur maximale de 5000 euros. Cependant, au vu de la crise sanitaire et des conditions particulières d'organisation des manifestations, ces dernières ont dû, pour la

plupart, être annulées. La subvention sera donc versée au fur et à mesure des besoins et des projets présentés pour la fin d'année.

Subvention Ecole Sacré Coeur de Frévent (DE 2020 026)

Monsieur Bricout informe le conseil municipal que l'école Sacré de Frévent a fait une demande de subvention puisque 1 enfant de la commune est scolarisé dans cet établissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité une subvention de 150 euros par enfant scolarisé, soit un total de 150 euros pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits au registre sont les signatures.

Adhésion association Noria (DE 2020 027)

Mr Bricout présente au Conseil Municipal une demande de l'association Noria pour faire adhérer notre commune à cette dernière qui travaille sur différents sujets pouvant offrir des perspectives innovantes et structurantes à notre territoire comme la filière paille construction ou la méthanisation.

L'adhésion s'élève à 50 euros pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime valide l'adhésion de la commune à l'association Noria pour une cotisation de 50 euros.

Attribution prime exceptionnelle COVID (DE 2020 029)

Suite à l'intervention d'Ariane Bodelot pour remercier Julie de son implication dans son travail tout au long du confinement et à la communication qu'elle a maintenu entre l'ancien et le nouveau conseil. Damien Bricout profite pour rebondir sur le sujet.

Monsieur Bricout expose au Conseil Municipal le décret 2020-570 du 14 mai 2020 qui permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la crise sanitaire.

Il souligne le fait que la secrétaire de mairie a assuré toutes les tâches communales, et même plus avec la gestion des masques pour les administrés. Elle a optimisé la communication sur les projets en cours qui nous obligeait à maintenir des délais de réponse courts, même durant le confinement. Elle est restée joignable et disponible et ce en dehors de ses heures de travail.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime exceptionnelle COVID à hauteur de 500€ brut à Mme CABOCHE Julie.

Après délibération, le Conseil municipal unanime valide l'attribution d'une prime exceptionnelle de 500€ brut à Mme CABOCHE Julie.

Désignation délégué FDE62 (DE 2020 030)

Mr Bricout informe le conseil municipal que depuis notre adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais, il est nécessaire de définir 1 délégué pour représenter la commune.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, désigne Mr MARSY Jean-Marie, délégué à FDE62.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Autres Décisions du conseil

Cuisine de la salle des fêtes : Il est nécessaire de finaliser l'implantation de la cuisine afin que les plans définitifs de l'architecte inclus les arrivées électriques et eaux, les évacuations, ...

Le conseil est d'accord sur les modifications suivantes si l'architecte valide la faisabilité :

- retirer le mur entre la réserve et la cuisine
- portes d'accès entre la salle et la cuisine, mettre qu'une seule porte à 2 ouvrants.
- la puissance électrique de 20kw est elle au max selon les normes? si non prévoir plus pour plus de plaques et un four vapeur
- réduire la double porte fenêtre côté cour
- décaler le mur de la chaufferie pour avoir plus de rangements dans la réserve ; voire déplacer la pompe à chaleur dans le garage pour ouvrir complètement la chaufferie

Agents techniques et matériel : Il a été évoqué de voir si l'arrosage peut être établi par les conseillers lorsque les agents techniques sont tous les 2 en congés durant l'été. Chaque conseiller ferait sa rue. Avant d'établir une répartition, nous attendons de voir comment les agents techniques poseront leurs congés d'été.

Il a été proposé par Mr Marsy l'achat d'une cuve à eau avec une pompe pour faciliter l'arrosage. Les renseignements sur la faisabilité et le coût sont en cours.

Mr Hemery a également proposé de gonfler les pneus à la mousse pour les solidifier et ne plus avoir de réparations de crevaisons à faire.

Il est également convenu de voir pour faire des essais de désherbage à la vapeur, la commune ne pouvant plus traiter. Julie est chargée de voir auprès des loueurs de matériel pour en avoir une ou que la société qui avait été démarchée il y a quelques mois nous fasse des démonstrations.

Signatures :

BRICOUT D.

CAMUS X.

CARON D.

HEMERY A.

TILLOY C.

MARIAGE L.

MARSY J-M.

ANDRIEUX H.

DESCAMPS A.

BODELOT A.

WILLERVAL T.